

Du 5 janvier 2026 au 3 janvier 2027

# Partez en vacances avec vos enfants, c'est possible avec l'aide aux vacances familiales proposée par votre Caf.

2026

## Pour qui ?

Les familles de la Caf des Alpes-Maritimes avec :

- un quotient familial\* inférieur ou égal à 900€ (janvier 2026) ;
- et au moins 1 enfant à charge de moins de 18 ans.

\*Il est calculé en fonction des ressources et de la composition du foyer

Si vous avez des enfants de plus de 3 ans : vous profiterez de votre aide aux vacances uniquement pendant les vacances scolaires et les week-ends.

## Conditions d'utilisation ?

### Durée du séjour dans l'année

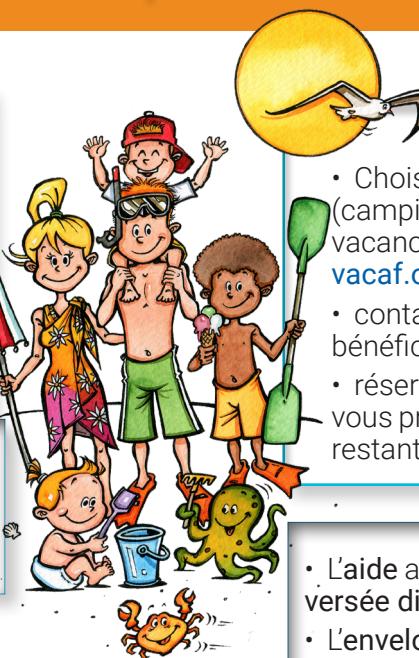
Minimum ● 1 nuit (2 jours)

Maximum ● 7 nuits (8 jours) dans l'année.

### Le nombre de séjours

● 3 par an maximum.

Ces séjours ne peuvent pas se dérouler successivement dans le même lieu.



## Comment réserver son séjour ?

- Choisissez votre centre de vacances (camping, maison familiale, village vacances...) en vous connectant à [www.vacaf.org](http://www.vacaf.org) ;
- contactez-le en précisant que vous bénéficiez de l'aide aux vacances familiales ;
- réservez votre séjour, le centre de vacances vous précisera le prix du séjour et le montant restant à votre charge.

## Attention !

- L'aide aux vacances de la Caf ne peut pas être versée directement à l'allocataire.
- L'enveloppe financière de la Caf des Alpes-Maritimes est limitée, ne tardez pas à réserver le séjour de votre enfant ou vos vacances en famille !



## Quelle aide ?

### Quotient familial

### Participation Caf (sur le montant du séjour)

### Aide plafonnée à

de 0 € à 354 €

● 75 % ● 700 €

de 355 € à 468 €

● 65 % ● 600 €

de 469 € à 700 €

● 55 % ● 500 €

de 701 € à 900 €

● 45 % ● 400 €

Famille avec enfant(s)

● 85 % ● 1 000 €

bénéficiaire(s) de l'Aeeh\* :

de 0 € à 900 €

\* Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

## Exemple

Pour une location de 900 €

Avec une aide à 75%  
675 €  
(aide Avf 75%)

Reste à votre charge  
225 €

Ne pas jeter sur la voie publique

Du 5 janvier 2026 au 3 janvier 2027

# Offrez des vacances à vos enfants, avec l'aide aux vacances enfants proposée par votre Caf.

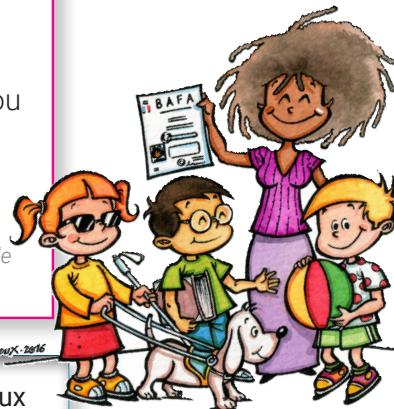
2026

## Pour qui ?

Les familles de la Caf des Alpes-Maritimes avec :

- un quotient familial\* inférieur ou égal à 900€ (janvier 2026) ;
- et au moins 1 enfant à charge de 4 ans à moins de 18 ans.

\* Il est calculé en fonction des ressources et de la composition du foyer



Vous profiterez de votre aide aux vacances enfants uniquement pendant les vacances scolaires.

## Conditions d'utilisation ?

L'aide accordée est valable pour une **durée de séjour**

- |         |   |                                   |
|---------|---|-----------------------------------|
| minimum | → | 4 nuits (5 jours)                 |
| maximum | → | 28 nuits (29 jours) dans l'année. |

et pour un **nombre de séjours**

- 4 par an maximum.



**Attention :** l'aide aux vacances de la Caf ne peut pas être versée directement à l'allocataire.

## Quelle aide ?

### Quotient familial

- de 0 € à 354 €
- de 355 € à 468 €
- de 469 € à 700 €
- de 701 € à 900 €

Famille avec enfant(s)

bénéficiaire(s) de l'Aeeh\* :

de 0 € à 900 €

### Participation Caf (sur le montant du séjour)

|      |       |
|------|-------|
| 80 % | 450 € |
| 70 % | 400 € |
| 50 % | 300 € |
| 40 % | 250 € |
| 80 % | 900 € |

### Aide plafonnée à

\* Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

## Exemple

Pour un séjour de  
**500 €**

Avec une aide à 50%  
**250 €**

Reste à votre charge  
**250 €**